

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 septembre 2020

PROCES-VERBAL

Le quatorze septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire. Madame le Maire informe les conseillers de l'obligation de se réunir dans la salle de conseil municipal.

Date de la séance : 14 septembre 2020 Date de convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 25

<u>Présents</u>: Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires-adjoints; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabelle AMEYE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Odile RENOULT, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, M. Alain LEROY.

Absents ayant donné pouvoir : M. Francis BRONNAZ pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ; M. Stéphane CHERRIER pouvoir à M. Francis DAVOUST.

<u>Absents excusés</u>: M. Francis BRONNAZ, M. Stéphane CHERRIER, M. Jean-Baptiste MARCHAND et Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Isabelle AMEYE et Mme Isabel COUDRAY.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions du Maire
- Compte-rendu de la commission Urbanisme Patrimoine du 27/08/2020
- Compte-rendu de la commission Enseignement Vie associative Sports du 7/09/2020
- Adhésion à l'Amicale de l'Eure de la 2^e DB
- Compte-rendu de la commission Voirie Réseaux Environnement Assainissement du 31/08/2020
- Convention de dépotage des matières de vidange de l'entreprise Bachelet-Bonnefond
- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) 2019
- Désignation d'un délégué communal pour l'association Jeunesse et Vie
- Subvention exceptionnelle à l'Association du Marché du Neubourg_*
- Informations diverses

*la subvention exceptionnelle à l'association du Marché du Neubourg est retirée de l'ordre du jour car une subvention a déjà été votée au budget.

Madame Isabelle Grégoire est arrivée dans la collectivité le 1^{er} septembre. Elle est absente au conseil, car elle a dû subir une intervention chirurgicale.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 20 juillet 2020, pas d'observation, Approuvé à l'unanimité.

Le PV du conseil municipal du 20/07/2020 n'a pas été remis sous format papier. Ce dernier sera fourni lors du prochain conseil.

Décisions du Maire

Madame Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

D-2020-013 : Demande de subventions pour la création d'une deuxième salle de cinéma.

D-2020-014 : Demande de subventions pour des travaux d'urgence de protection sur le Vieux Château du Neubourg.

D-2020-015 : Demande de subventions pour les travaux d'urgence sur l'ensemble des architectures du Vieux Château du Neubourg.

D-2020-016: Régie de recettes pour les droits de place – acte modificatif.

Commission Urbanisme et Patrimoine

Compte-rendu de commission du 27/08/2020

Etaient présents : I Ameye G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, S Cherrier, MN Chevalier, I Coudray, A.

Le Merrer, I. Vauquelin.

Étaient excusés : E Detaille, B Lopez.

\rightarrow DIA et DC

- DIA 027 428 20 N 0037 et 40 : Cession d'une habitation, 7 rue du Tour de Ville Nord, AK 111/1 831m², Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0038 : Cession d'une habitation, 1 avenue Pierre Mendès France, AM 148/622m². Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0039 : Cession d'une habitation, 12 rue des Carrières, AC 52/ 1 141m²,
 Zone LIC:
- DIA 027 428 20 N 0041 : Cession d'une habitation, 12 rue de Crosville, AM 122/ 837 m², Zone LIC
- DIA 027 428 20 N 0042 : Cession d'une habitation, 10 rue du Moulin de Pierre, AW 151/ 512 m². Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0043 : Cession d'une habitation, 3 et 3b rue aux Magnants, AL 212, 216/48 m², Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0044 : Cession d'une habitation, 75 rue Octave Bonnel, AN 22/ 1139 m², Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0045 : Cession d'une habitation, 3 rue de Vitot, AC 5, 194/ 1227 m², Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0046 : Cession d'une habitation, 75 avenue du Doyen Jussiaume, AC 116/828 m², Zone UB.
- DIA 027 428 20 N 0047 et 48: Cession d'un local sans usage, particulier (47: remise avec accès à l'étage; 48: bâtiment en brique dans la cour sur 2 niveaux), 67 rue Dupont de l'Eure, AL 234p et 236/ 261 m², Zone UA/UB.
- DIA 027 428 20 N 0049 : Cession d'une habitation, 10 rue du Docteur Legrand, AD 83/ 967 m², Zone UC.
- DIA 027 428 20 N 0050 : Cession d'une habitation, 12 rue du Docteur Legrand, AD 84/ 1095 m², Zone UC.
- DC 027 428 20 N 0002 : Cession d'un fonds de commerce, Alimentation générale, Future activité : aucun changement, 35 rue Dupond de l'Eure.
- DC 027 428 20 N 0003 : Cession d'un fonds de commerce, Café bar loto, future activité : aucun changement, 26 rue de la République.
- DC 027 428 20 N 0004 : Cession d'un fonds de commerce, Coiffeur, Barbier, future activité : aucun changement, 10 rue de la République.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ Déclaration Préalable

- DP 027 428 20 N 0028 : 31 rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 11/500 m², Zone UA (ABF), modification de la façade (remplacement d'une porte d'entrée par une porte coulissante automatique et création d'une rampe d'accès).

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0029 : 37 rue du Onze Novembre, parcelle AR 152/ 620 m², Zone UC, édification d'un abri de jardin (10,25 m²), nouveau dépôt suite à refus pour matériau de couverture (shingle).

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0030 : 6 rue de Verdun, parcelle AM 540, Zone UB (ABF), travaux de changement des menuiseries (remplacement des fenêtres par des fenêtres en bois couleur acajou)
 Avis de la commission : favorable.
- DP 027 428 20 N 0031 : 17 Route de Beaumont, parcelle AE 200/ 2600 m², Zone UC (ABF), travaux de ravalement et isolation thermique extérieure, 2ème dépôt suite à refus de la DP précédente (ravalement blanc). Isolation extérieure 120 mm de polystyrène graphité, enduit à la chaux et finition siloxane. Coloris Beige.

Avis de la commission : favorable.

 DP 027 428 20 N 0032 : 7 allée François Caillet, AM 426/ 587m², Zone UD (règlement ZAC), édification d'un abri de jardin et pose d'un portail en aluminium. La demande fait suite au refus de la DP 20N0026 (commission du 30/06/20) la clôture sera déposée lorsque la ZAC sera supprimée.

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0033 : 11 rue de l'Ecalier, parcelles AN 92 / 1057 m², Zone UC, changement de couleur des volets marrons en gris bleuté.

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0034 : 32A rue des Remparts, parcelle AV 20 / 1544 m², Zone UC, remplacement de baies vitrées (1 sur façade extérieure, 2 dans la véranda). La baie vitrée extérieure à 3 battants va être remplacée par une baie coulissante 2 vantaux, couleur blanche sur l'intérieure et couleur bronze (marron se rapprochant de la poutre sur l'extérieur).

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0035 : 2A rue du Tour de Ville Nord, parcelle D 278/ 1 195 m², Zone UC, installation de 3 puits de lumière (velux).

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0036 : 64 rue de la République, parcelle AK 80/ 1 012 m², Zone UA, ravalement de façade Pâtisserie le Viking.

Avis de la commission : favorable.

DP 027 428 20 N 0037 : 5 allée du Moulin de la Vigne, parcelle AC 204/ 648m², Zone UC, édification d'un préau et d'un atelier en extension de la maison. toiture végétalisée, bardage clin sapin et menuiseries blanches, hauteur totale 2,90m.

Avis de la commission : favorable.

DP 027 428 20 N 0038 : 3 rue de Crosville, parcelle AM 529, Zone UD, démolition d'une annexe, rénovation d'un garage (dépose de la toiture et pose revêtement toiture type tôles galvanisées noires, changement des menuiseries en bois en menuiseries PVC gris anthracite, murs extérieurs type bardage bois horizontal), dépose de la clôture existante et pose d'une clôture 120 cm sur muret existant. Remplacement du portail et du portillon existants par un portail coulissant et un portillon en aluminium gris anthracite.

Avis de la commission : favorable avec prescription concernant les eaux pluviales (la

totalité des eaux pluviales doivent être récupérées sur la parcelle).

- DP 027 428 20 N 0039 : 21 rue du Haut Phare, parcelle AN 90/658 m², Zone UC, remplacement de la haie de Troène par une clôture rigide.

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0040 : 12 rue du Tour de Ville Nord, parcelle AC 10, 12/ 145 m², Zone UC (ABF), changement du matériau de couverture, changement de 2 ouvertures en toiture (remplacement des deux ouvertures de toit par deux velux), pose de volets roulants blancs non saillants par rapport au nu de la façade et suppression de 2 souches de cheminée.

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0041 : 9 allée du Clos Mesnil, Parcelle AD 151/ 504 m², Zone UC, édification d'un abri de jardin.

Avis de la commission : dossier en cours de complétude.

- DP 027 428 20 N 0042 : Pose d'une clôture (grillage gris d'une hauteur de 150 cm), d'un portail et un portillon en aluminium gris anthracite.

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0043 : 45 rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 15/ 1340 m², Zone UA (ABF), modification de façade commerciale (habillage TRESPA gris anthracite).

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0044 : 8 allée du Clos Mesnil, parcelle AD 152/ 608 m², Zone UC, pose d'une clôture en grillage rigide de couleur grise avec soubassement plaque béton 0,25 m.

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0045 : 5 rue des Bruyères, parcelle AB37 / 1000 m², Zone UC, construction d'un bûcher en limite séparative (fermé sur 3 côtés par un bardage en bois, couverture en bac acier galvanisé noir).

Avis de la commission : favorable.

- DP 027 428 20 N 0046 : Rue du Bout du Val, parcelle AM 534/ 782 m², Zone UB, pose d'une clôture en panneaux de grillage rigide couleur gris sur un soubassement en béton gris d'une hauteur totale de 178 cm.

Avis de la commission : favorable.

→ Permis de construire

- PC 027 428 20 N 0009 : 9A rue Pierre Mendès France, parcelle AP 79 / 1417 m², zone UC, démolition d'une annexe pour construction d'un garage.

Avis de la commission : favorable avec prescription concernant les eaux pluviales. La pente de toit doit respecter les prescriptions du PLU.

- PC 027 428 20 N 0010 : 47 rue Dupont de l'Eure / rue du Val Sery, parcelle AL 16/ 231 m², zone UA (ABF), transformation d'un local commercial en bureau et réhabilitation / transformation d'un logement.

Avis de la commission : favorable.

- PC 027 428 18 N 0007 M1 : 6 rue de Verdun, Parcelle AM 63, Zone UB, modification d'aspect extérieur suite au refus de conformité des travaux. Remplacement du zinc dit « pré patiné » pour le bandeau de façade par un bandeau en zinc naturel qui se patinera au cours du temps et présentera moins de risque d'altération. Proposition de signalétique extérieure de la maison paroissiale.

Avis de la commission : défavorable pour le bandeau de façade (le zinc est trop brillant et ne suit pas les recommandations de l'architecte des bâtiments de France)/ avis favorable pour la

proposition de signalétique extérieure.

- PC 027 428 20 N 0005 : Construction d'une extension de plain-pied vitrée et adossée à la façade arrière de la maison existante côté jardin (véranda) de 15,5 m² dont le toit terrasse est accessible
- Elle sera constituée de grands pans vitrés, ossature très fine et remplissage des parties opaques en panneaux de tôle laquée ornés en leur centre de rosaces.
- Teinte retenue RAL 7016, toit terrasse accessible revêtu d'un platelage en lames de bois et installation d'un garde-corps en acier + corniche en surplomb des panneaux facettes. Le projet a été complété avec les fenêtres : remplacement par des fenêtres en aluminium de configuration identique (2 ouvrants à la française avec de vrais petits bois).

Avis de la commission : favorable

→ Permis de démolir

- PD 027 428 20 N 0001 : 52 avenue du Doyen Jussiaume, parcelle AD 173, 174/ 3285 m², Zone UB, démolition d'un ancien poulailler daté de 1960 environ.

Avis de la commission : favorable avec prescription concernant les poussières d'amiante (veiller à la sécurité du voisinage).

- PD 027 428 20 N 0002 : Rue du Bout du Val, parcelle AM 534/ 782 m², Zone UB, démolition d'un abri de 15 m² et d'un mur de clôture.

Avis de la commission : favorable.

→ Certificat opérationnel

- CUb 027 428 20 N 0050 : Rue du Bosc Fichet, parcelle AH 108/ 696 m², Zone UC, construction d'une maison individuelle (plain-pied, 4 pans sur sous-sol, couverture tuile mécanique).

Avis de la commission : Les membres de la commission souhaitent informer le propriétaire que cette parcelle se situe au sein d'une OAP dans le futur PLU et qu'une enquête publique est bientôt en cours.

- CUb 027 428 20 N 0053 : 75 rue Octave Bonnel, parcelle AN 22/ 1 139 m², Zone UB, changement de destination d'une partie des dépendances en local d'activité artisanale (menuiserie).

Avis de la commission : en attente d'informations complémentaires (vérifier si l'activité est compatible avec le voisinage).

- CUb 027 428 20 N 0059 : Place du Château, parcelle AV 126/69m², Zone UA, construction d'un garage atelier sur la totalité de la parcelle.

Avis de la commission : Les élus souhaitent informer le pétitionnaire de ses droits.

→ Permis d'aménager

PA 027 428 18 N 0002 M1 : Modification de la surface des lots suite à des modifications de tracé de voirie in situ. La parcelle en drapeau a été aménagée dans son accès afin de permettre une éventuelle extension de l'opération vers le sud. Modification du règlement de lotissement PA10 sur le chapitre des clôtures et portails. Le lot 5 intitulé « partie commune » restera propriété de la SCI Franc Astrier et sera grevé d'une servitude de passage véhicules, piétons et réseaux au profit des lots 1, 2, 3, 4 et 6. Le bâtiment sur le lot 2 qui devait être démoli sera finalement réhabilité. Il n'est pas prévu de rétrocession donc pas de passage réseau. Pas d'autre opération de prévue parcelle AN 29, donc largeur de voirie suffisante.

Avis de la commission : favorable dans la mesure où il ne sera jamais prévu de rétrocession à la ville.

En ce qui concerne le PLU, Madame Anita Le Merrer précise que nous sommes en train de recueillir les avis des personnes associées. La Chambre d'agriculture a émis un avis favorable. Ensuite ce sera le tour, de l'enquête publique.

Commission Enseignement, Vie associative, Sports

Compte-rendu de commission du 7/09/2020

Présents : Marie-Noëlle Chevallier, Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Bertrand Renaudon, Isabelle Ameye.

Excusés: Isabel Coudray, Gilles Barbier, Claire Lapoirie.

Rapporteur: Isabelle Ameye

Marie-Noëlle Chevalier, présidente de la commission enseignement, vie associative et sports, ouvre la

séance à 18h30.

ENSEIGNEMENT

Effectifs et bilan de la rentrée scolaire

-Ecole maternelle Françoise Dolto : 115 élèves

-Ecole élémentaire Jean Moulin : 157 élèves

-Ecole élémentaire Dupont de L'Eure : 172 élèves

La rentrée s'est passée sans problème ; tous les parents ont respecté la consigne du port du masque.

VIE ASSOCIATIVE

Bilan du forum des associations du samedi 5 Septembre 2020 :

1846 entrées, ce qui représente à peu près le même nombre que l'année précédente.

Un circuit était organisé pour éviter que les visiteurs ne se croisent.

Il a permis de faire découvrir tous les stands dont les toutes nouvelles associations.

Les coordonnées de chaque association étaient données à l'entrée au travers d'un fascicule.

Point positif : le forum est resté ouvert sur l'heure du midi.

Cette année, pas de démonstration possible dans la salle. La question s'est posée : ne serait-il pas préférable d'effectuer les démonstrations directement dans les clubs sachant que ces démonstrations sont bruyantes (micro) et qu'elles ne mettent en valeur que certaines associations.

Association du marché:

Les membres de la commission sont favorables au vote la subvention demandée de 2500 euros.

SPORTS

Reprise de tous les sports dans les conditions exigées : vestiaires ouverts mais sans accès aux douches.

A.G. du Neubourg Club Tennis de Table le 28 Août 2020 :

131 licenciés, 11 équipes. L'équipe 1 actuellement en Régional 1 espère accéder rapidement en National.

Association dynamique dont le budget reste équilibré.

Bureau renouvelé, M. Leroy reste président.

A.G. du Football Club du Pays du Neubourg le 4 Septembre 2020 :

450 licenciés (4ème club du département)

Année malheureusement réduite : plus de 300 caravanes installées fin Août près des terrains ont contraint le club à retarder les entraînements. S'en est suivi le confinement en Mars...

Très bons résultats des équipes Femmes et des équipes Hommes.

4 emplois civiques, 46 encadrants.

Plan de formation pour les éducateurs.

Points importants:

- l'initiation au travers du Baby-foot
- la pratique du Sport Adapté (encadrement adapté pour 3 jeunes autistes)

Budget : il s'élève à 72.000 euros

Cette année, déficit de 5000 euros correspondant à la part non versée de la commune d'Epégard (qui s'était pourtant engagée à verser cette somme).

Le FCPN remercie la municipalité pour les travaux effectués.

Les lampadaires seront installés la semaine prochaine sur les 2 nouveaux terrains, tous les terrains seront donc éclairés par leds.

Tennis Club du Neubourg:

Tournoi International Féminin : le dossier vient d'être donné en main propre à la vice-présidente du sport/région.

Budget prévu 207.000 euros.

A.G. extraordinaire de l'association Au Chœur du Neubourg le 14 Août 2020 Changement de nom :

« Au Chœur du Neubourg » deviendra « Au Cœur du Patrimoine Neubourgeois » Souhaitant garder l'objectif principal de restauration des vitraux de l'église, l'association veut étendre son action à la mise en valeur du patrimoine du Neubourg

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, le site de l'église Saint Paul étant restreint au dimanche après-midi, 4 lieux devraient être dorénavant proposés : l'église, les chapelles du presbytère, de l'hôpital et du cimetière.

Bilan financier:

Budget 1080 euros Résultat 374,78 euros.

Madame Caroline Chopin précise que le succès du forum des associations montre bien que les gens ont envie de reprendre les activités. Madame Marie-Noëlle Chevalier informe qu'elle a fourni au club de tennis, les informations nécessaires pour solliciter une subvention de la Région pour le Tournoi International Féminin.

DCM 2020-072 Adhésion à l'Amicale de l'Eure de la 2e DB

Exposé:

Lors de la commémoration du 76° anniversaire de la libération de la commune par la 2° DB le 24/08/2020, le président de l'Amicale de l'Eure de la 2° DB a sollicité Madame le Maire pour faire adhérer la commune du Neubourg à leur amicale. Le montant de l'adhésion est de 35 euros. Madame le Maire propose d'inscrire cette adhésion à la liste des subventions communales du BP 2020.

Vu le compte-rendu de la commission du 7/09/2020,

Délibération:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune du Neubourg à l'Amicale de l'Eure de la 2^e DB. L'adhésion de 35 € sera mandatée au compte 6574.

Adopté à l'unanimité,

Commission de Voirie, Réseaux, Environnement, Assainissement

Compte-rendu de commission du 31/08/2020

Étaient présents: Mesdames VAUQUELIN, DUPONT, LE MERRER,

Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY,

Assistait: Monsieur LESUEUR.

- Attribution du marché d'entretien et de réfection des voiries:

Le marché avec M.B.T.P. arrive à son terme le 03 juin 2020.

Il convient de faire un nouvel appel d'offres sous la forme de marché à bons de commande d'un an, renouvelable 2 fois, soit d'une durée maximale de 3 ans.

L'appel d'offres a été lancé le 9 Juillet 2020 et la remise des plis était prévue le 10 Août à 9h00.

Suite à cet appel d'offres, 4 entreprises ont candidaté :

- VIA FRANCE
- MBTP
- EBTP
- COLAS.

Une analyse a été réalisée avec la répartition suivante :

- 60 points pour les critères techniques
- 40 points pour les critères prix.

Le total des 2 critères analysés donne le résultat suivant:

- EBTP avec 100,00 - COLAS avec 91,02 - VIA FRANCE avec 89,53 - MBTP avec 77,68

En conformité avec le règlement de consultation, la Commission propose au pouvoir adjudicateur de retenir pour le contrat du marché les travaux de création, d'entretien et de réfection de voirie pour la période 2020 à 2022, à l'entreprise EBTP.

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement:

L'entreprise SARC a terminé les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'allée du Clos Fromont, de la rue du Tour de Ville-Nord (jusqu'au virage de la rue des carrières), et vient de réaliser les travaux rue du Curé sur une longueur de 80 m.

L'entreprise SARC poursuit maintenant les travaux de réhabilitation au niveau de la rue de Sainte Colombe avec le passage sous la déviation par forage. Elle doit aussi remplacer le poste de relevage rue Roger Meulin près des courts de tennis.

Elle terminera les travaux prévus pour 2020, par le secteur de La Garenne.

- Convention de dépotage des matières de vidange par l'entreprise BACHELET- BONNEFOND

L'entreprise BACHELET- BONNEFOND a obtenu le contrat de vidange des boues des équipements d'Assainissement Non Collectif (ANC) de la Communauté De Communes du Plateau du Neubourg (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Cette entreprise nous sollicite pour mettre en place une convention de dépotage à la STEP du Neubourg des Matières De Vidanges.

La Commission émet un avis favorable pour cette convention au tarif actuellement en vigueur avec l'entreprise BOUVIER, soit une surtaxe de 5,40€/m³. Cette surtaxe s'ajoute au tarif pratiqué par le fermier en place.

- Aménagement de l'espace public (partie de l'ancienne propriété Deygout):

Il est proposé de réaliser le nettoyage de cette parcelle de 758m2, puis de l'ensemencer en gazon, et d'effectuer la clôture en limite des riverains.

Avis favorable de la Commission.

QUESTIONS DIVERSES:

- Chemin des Écoliers: Mme Dupont pose la question de l'éclairage et de la réfection de la voirie. M. Bronnaz informe la Commission que le bon de commande pour la pose d'un second éclairage a été signé juste avant la COVID-19. L'entreprise BRUNET BATAILLE a été relancée.

En ce qui concerne la réfection de la voirie, un devis sera demandé après mise en place du nouveau marché d'entretien de la voirie.

- Allée du champs de Bataille: M. Bronnaz informe la Commission qu'un technicien de l'ONF est venu faire un diagnostic pour évaluer la santé des arbres de l'allée du Champs de Bataille.

Sur les 168 hêtres plantés en 1955-56, 30 arbres doivent être abattus car ils sont maintenant dangereux et 24 autres sont très malades.

Prochainement une réunion avec l'ONF va se tenir pour établir un devis d'abattage, et de la vente du bois. Le dessouchage et le remplacement de la terre pour éliminer les champignons fera l'objet d'un appel d'offres. La replantation à priori sera avec des chênes de 18/25 de circonférence. Taille prise sur le tronc à 1,00 mètre du sol norme en vigueur, après un débat avec l'ONF et la DRAC (allée classée). Un bornage contradictoire avec les propriétaires voisins de cette allée sera aussi à réaliser le 7 septembre à 14h00.

Madame Caroline Chopin informe que dans le parc en bordure de la rue de la Picasso, un ou deux arbres seraient également à abattre, au vu de leur état. Par ailleurs, deux lampadaires ne fonctionnent pas (un dans le parc et un dans le petit chemin).

DCM 2020-073 Convention de dépotage des matières de vidange de l'entreprise Bachelet-Bonnefond

Exposé: L'entreprise BACHELET- BONNEFOND a obtenu le contrat de vidange des boues des équipements d'Assainissement Non Collectif (ANC) de la Communauté De Communes du Plateau du Neubourg (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Cette entreprise nous sollicite pour mettre en place une convention de dépotage à la STEP du Neubourg des Matières De Vidanges.

Monsieur Didier Onfray expose qu'une convention doit être signée avec le fermier et la société Bachelet-Bonnefond pour le dépotage des matières de vidange à la station d'épuration du Neubourg. Monsieur Didier Onfray précise que le tarif de 5,40 € HT/m³ prend en compte le prix des analyses obligatoires (1 analyse pour 100 m³).

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 27/05/2013 autorisant la signature d'un protocole pour la réception des matières de vidange à la station d'épuration ;

VU l'avis favorable de la Commission de Voirie, Réseaux, Environnement, Assainissement du 31/08/2020,

CONSIDÉRANT que des analyses physico-chimiques sont à effectuer tous les mois pour les stations d'épuration recevant plus de 1 200 m3 de matières de vidanges ;

CONSIDÉRANT qu'en 2018, la station d'épuration du Neubourg a reçu 1 364 m3 de matières de vidanges ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **DÉCIDE** de fixer la part de la redevance pour la Ville à 5,40€ HT/m³, à compter du 15/09/2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2020-074 Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) 2019

Exposé:

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

NEUBOURG ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES CHIFFRES CLES DE 2019

Résumé

Nombre d'abonnés	2257 ab
Nombre d'habitants desservis	4423 hab
Linéaire de réseau hors branchements	30,66 km
Connaissance et gestion patrimoniale des	107 points
réseaux de collecte des eaux usées	
Quantité de boues issues des ouvrages	317,6 tMS
d'épuration	
Volume facturé	270058 m³
Modes de gestion	1 entité de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	1 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	11000
Fourchette de tarifs	1.61 €/m³

Délibération:

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier ONFRAY, conseiller délégué à l'assainissement, **Après en avoir délibéré**, **le conseil municipal :**

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adopté à l'unanimité,

Monsieur Didier Onfray précise que le montant de 1,61 €/m³ correspond à une facture type de 120 m³ pour l'année 2019. Ce montant rémunère l'exploitant (Véolia en ce moment), la commune pour le budget assainissement (21 centimes), l'agence de l'eau pour la modernisation et la TVA.

En 2018, ce montant était de 1,59 €/m³ et il peut être comparé à 2,24 €/m³, moyenne du prix de l'assainissement pour des communes entre 3 500 à 10 000 habitants.

La commune bénéficie actuellement d'une prime d'épuration de 40 k€, pour le budget assainissement. À l'avenir, les communes qui ne réalisent pas le RPQS, n'auront pas cette prime.

Madame Caroline Chopin demande s'il ne devait pas y avoir un apprenti à la station d'épuration. Monsieur Didier Onfray répond que les personnes qui travaillent actuellement à la station sont embauchées par Véolia. La commune n'a pas d'apprenti sur ce site.

DCM 2020-075 Désignation d'un délégué communal pour l'association Jeunesse et Vie

Exposé:

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un représentant communal siège au conseil d'administration de l'association Jeunesse et Vie de Vernon. Elle rappelle que cette association gère le foyer de jeunes travailleurs en cours de construction sur la commune du Neubourg. Madame le Maire propose de désigner Mme Hélène LEROY, déléguée titulaire et Mme Anita LE MERRER, déléguée suppléante.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Madame Hélène LEROY, **déléguée titulaire**, et Madame Anita LE MERRER, déléguée suppléante, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Jeunesse et Vie de Vernon.

Adopté à l'unanimité,

Madame Hélène Leroy précise que le foyer « La Source » héberge des apprentis et des jeunes en rupture avec leur famille. Ces jeunes sont bien suivis au niveau social.

Informations diverses

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.):

Madame le Maire donne lecture des commissaires titulaires et des commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques, qui siégeront au sein de la C.C.I.D.

Procès-verbaux des comités syndicaux des 10 et 18/07/2020 (SIEGE 27)

Madame le Maire informe que les deux derniers procès-verbaux du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure sont à la disposition des élus en mairie

Madame Evelyne Dupont va réunir sa commission le mardi 15 septembre. Elle transmet les informations suivantes: les deux Avant-Premières du 07 septembre pour « Mon Cousin » avec Vincent Lindon et du 11 septembre pour « Adieu les cons » avec Albert Dupontel se sont bien passées avec respectivement 249 et 267 spectateurs.

Les 19 et 20 septembre auront lieu les JEP. En plus de la visite de la chapelle de Monsieur Marche et des circuits proposés par la ville, la commune a été retenue par le Département, pour faire partie des 12 sites d'un projet artistique et collaboratif avec un artiste anamorphiste. Ce projet a été proposé tardivement aux communes ; au regard des délais, les écoles n'ont pu être mises à contribution. Ce sont donc des enfants du centre de loisirs (pâte à sel) et des élues municipales qui ont fabriqué les fleurs avec de la pâte autodurcissante. L'œuvre sera présentée pendant le week-end dans la cour de la Maison Neuve.

Madame Anita Le Merrer informe les élu(e)s que la MADE (Mission Archéologique Départementale de l'Eure) intervient sur le site du Vieux Château, depuis le lundi 7 septembre. Ils effectuent plusieurs diagnostics archéologiques devant La Maison Neuve et côté Est du Vieux Château. Des anciennes allées pavées ont été notamment découvertes et ses recherches seront ouvertes au public lors des JEP. Les recherches vont se poursuivre dans la salle de la Toison d'Or.

Monsieur Francis Davoust informe les élu(e)s que des contrôles de gendarmerie avec la Police Municipale ont eu lieu à certains endroits de la commune. D'autres contrôles auront lieu.

Les gens du voyage sont rentrés par effraction, sur le site du champ de Foire. Ils resteront jusqu'au samedi 19 septembre. Les gens du voyage ont versé 20 € par caravane et par semaine, afin de payer une partie des charges supportées par la commune. Ils sollicitent auprès de la commune, un terrain pour s'installer, prétextant que la commune du Neubourg a plus de 5 000 habitants. La communauté de communes doit travailler sur ce dossier de terrain pour les gens du voyage. Monsieur Davoust évoquera ce dossier lors du prochain conseil communautaire, comme celui de l'astreinte pour les chiens.

Madame Hélène Leroy a fait part des difficultés qu'elle rencontre pour proposer des animations, à cause de la covid-19. Le voyage pour les seniors de 2020 est reporté en juin 2021. Une sortie à Beauval peut être planifiée, mais pas avant le printemps 2022.

Madame Isabel Coudray demande si des tests Covid-19 seront réalisés au Neubourg. Madame Isabelle Vauquelin lui répond tout d'abord que les conditions d'accès au dépistage dans les deux centres du CHI Elbeuf Louviers sont plus restreintes. Par ailleurs le laboratoire du Plateau du Neubourg a sollicité la communauté de communes du Pays du Neubourg et la commune afin d'étudier la mise en place d'un drive ou d'une tente pour réaliser des prélèvements. Des propositions de lieu ont été faites ce matin au Laboratoire.

Fin de la séance : 21h02

Prochain conseil : lundi 19 octobre

<u>Délibérations du 14 septembre 2020</u>

DCM-2020-072 : Adhésion à l'Amicale de l'Eure de la 2e DB

DCM-2020-073 : Convention de dépotage des matières de vidange de l'entreprise Bachelet-

Bonnefond

DCM-2020-074 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement

collectif (RPQS) 2019

DCM-2020-075 : Désignation d'un délégué communal pour l'association Jeunesse et Vie